

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Haute-Loire

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 22 mai 2026
Délibération n°2026-35**

L'an deux mille vingt six, le 22 mai, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Jean-Charles CHIROL, Claire FRAISSE, Corinne GRANDHAYE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Nicolas POLGE, Romain PRADE, Eva-Marie ROBERT, Véronique ROCHE, Gilles TRONCHON.

Absents : Marie-Claude BIGOT, Louis POMMIER, Jean-Christophe PRORIOI et Elodie VALEYRE

Procurations : Marie-Claude BIGOT à Gilles TRONCHON, Jean-Christophe PRORIOI à Gilles KACZMAREK et Elodie VALEYRE à Romain PRADE

Eva-Marie ROBERT a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 18 mai 2026.

Objet : marché de sécurisation devant l'école.

Le maire rappelle qu'il a été décidé précédemment en conseil de sécuriser l'accès à l'école publique, la circulation devant la caserne, l'école et la salle polyvalente posant un réel problème de sécurité.

Au vu du montant estimatif des dépenses de cet aménagement, une consultation en procédure adaptée a été lancée le 4 mars 2026 pour une remise des offres le 2 avril 2026 à 17h00. Il s'agit d'un marché unique auquel 3 entreprises ont candidaté.

L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner l'attributaire au vu des critères d'attribution : prix 60%, valeur technique 30% et environnement 10%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché au prestataire suivant : entreprise BROCC sise 7 ROUTE DE L'ARTISANAT - ZA DE LACHAMP - 43260 ST PIERRE EYNAC pour un montant de 77 996.10 € HT soit 93 595.32 € TTC.
- Autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout autre document s'y rapportant.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

La secrétaire,

AR Prefecture

043-214302309-20260522-D_2026_35-DE
Reçu le 01/06/2026

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le
et publication le 01 JUIN 2026

01 JUIN 2026